

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2017**

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
" " présents : 22  
" " ayant donné pouvoir : 5  
" " votants : 27

Date de la convocation : 15 mars 2017

Date de l'affichage : **28 MARS 2017**

**PRESENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. PERNOT, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme DAVID ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, M. BOUVET DIT MARECHAL, Mme JANIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG.

**EXCUSES** : Mme BADOR (donne pouvoir à Mme MARTIN), M. BINDA (donne pouvoir à Mme DELACROIX), Mme DOUARD (donne pouvoir à Mme BENOIT), M. BERNARD (donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ), Mme SEGUIN, M. MIGNOTTE, Mme RAME (donne pouvoir à M. LENG).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Joël VUILLEMIN

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Monsieur Joël Vuillemin est nommé secrétaire de séance.

-----

**M. le Maire.**- Merci pour votre présence à cette réunion du Conseil municipal. J'ai les excuses à vous présenter de :

Catherine Douard donne pouvoir à Ghislaine Benoit.

Pierre Binda donne pouvoir à Véronique Delacroix.

Sandrine Bador donne pouvoir à Annelise Martin.

Marianne Ramé donne pouvoir à Stéphane Leng.

Antoine Bernard donne pouvoir à David Dussouillez.

Je vous rappelle que les pouvoirs doivent être donnés par écrit et non pas oralement.

-----

**Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2017**

**M. le Maire.**- Le procès-verbal de la séance du 7 février 2017 vous a été adressé par mail le 15 février.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas d'observation.

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Joël Vuillemin.

-----  
**Adoption de l'ordre du jour**

**M. le Maire.-** Vous avez reçu la convocation à ce Conseil municipal en temps et en heure.

Je vous demande d'approuver l'ordre du jour.

-----  
**Remerciements et communications diverses**

**M. le Maire.-** Nous allons commencer par les remerciements et communications diverses.

Nous avons reçu en mairie les remerciements des Jeunes Agriculteurs pour leur session nationale des 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février. La commune de Champagnole était partenaire de l'événement. Ils nous font parvenir un bilan de leurs journées. Nous n'avons pas tiré un exemplaire pour chacun mais vous pouvez le consulter au Secrétariat général. J'ai assisté à une séance qui était assez intéressante. Il y avait de jeunes agriculteurs de la France entière et même des DOM-TOM. Ils nous remercient chaleureusement pour l'aide apportée par la ville de Champagnole.

Ensuite, j'ai reçu les remerciements d'Entraide et Amitié pour leur subvention annuelle.

Le Comité de Concours de la Résistance et de la Déportation nous remercie également pour la subvention.

Terre des Hommes nous remercie également pour la subvention.

Le Comité départemental du Rugby du Jura présidé par Monsieur Bonjour ici présent nous remercie pour la mise à disposition des installations de la Plaine de jeux lors du tournoi de championnat féminin U18 à 7. Il remercie également les équipes techniques pour leur travail qui a permis le bon déroulement de cette manifestation. C'est donc un peu plus développé dans le courrier. Merci Monsieur le Président.

**M. Bonjour.-** Merci Monsieur le Maire.

-----  
**Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

**M. le Maire.-** Vous avez la liste des décisions qui sont prises dans le cadre de la délégation municipale. Ce sont principalement des renoncements aux droits de préemption. Je ne vais pas tous les citer. Vous avez reçu la liste.

-----  
**DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**1. Bilan annuel de la bibliothèque municipale**

**M. le Maire.-** Nous allons dérouler l'ordre du jour du Conseil municipal et je laisse la parole à Madame Annelise Martin.

**Mme Martin.-** Nous passons le rapport d'activité de la bibliothèque chaque année au conseil municipal. Je suppose que tout le monde l'a reçu.

Au niveau de l'organisation du service, il n'y a pas de changement à noter au niveau du personnel ou des horaires d'ouverture. J'insiste toujours sur les missions hors public qui sont importantes pour les agents de la bibliothèque. Cela leur donne beaucoup de travail. Un effort est

fait pour accueillir des stagiaires et leur faire découvrir le monde du travail. On a accueilli 5 stagiaires en 2016.

Au niveau de l'offre documentaire, malgré un désherbage assez important en 2016, vous constatez que le fond continue de s'enrichir et que la balance est positive. Le nombre de documents est quasiment identique. Les autres fonds se sont enrichis grâce à l'apport de la Médiathèque Départementale du Jura. Ce n'est pas négligeable quantitativement parlant étant donné que 200 livres, 300 cd, 200 DVD et 80 partitions de musique sont renouvelés tous les ans.

Au niveau du public, on note cette année une petite baisse du nombre d'inscriptions. Par contre, il est intéressant de voir qu'il y a une hausse de 20 % des enfants de moins de 15 ans. C'est en particulier dû aux efforts et aux actions mises en place par les agents de la bibliothèque mais pas seulement. C'est aussi grâce aux collaborations avec le relais des assistantes maternelles, Champa'loisirs ou encore la crèche. On s'appuie sur du bénévolat pour remplir une des premières missions d'une bibliothèque publique, à savoir donner l'envie aux plus jeunes de rentrer dans une bibliothèque et de prendre un livre.

Au niveau de la fréquentation des Champagnolais et des gens de l'extérieur, on s'aperçoit de l'augmentation de l'attractivité de notre bibliothèque en direction des personnes résidant à l'extérieur : 55 % des usagers sont issus de l'extérieur de Champagnole. Il est dommage que le Président de la communauté de communes ne soit pas encore arrivé !

Malgré une petite baisse du nombre d'inscrits, le volume d'activité au niveau des prêts augmente. Les agents sont bien occupés et le sont de plus en plus. La fréquentation est relativement stable.

Nous venons de parler des animations. L'animation "Grandes histoires pour petites oreilles" est dédiée aux enfants de zéro à 3 ans. Elle connaît un réel succès ; l'effectif d'enfants, de nounous et de mamans est systématiquement important. C'est toujours très sympathique et je vous incite à assister à une séance. "Lire et faire lire" s'appuie sur des bénévoles et j'en profite pour les remercier. Ces dames se rendent chaque semaine dans les écoles de la ville ; elles lisent ou font lire les enfants du périscolaire.

Pour les plus grands, on accueille des auteurs tous les ans. Cette année, dans le cadre des "Petites fugues littéraires", nous avons souhaité accueillir un auteur local en la personne de Jean-Paul Bouchet qui venait de sortir son dernier livre "Au fil de la Violaine". C'était une rencontre fort intéressante.

Il y a le deuxième prix littéraire de la ville de Champagnole. Nous allons bientôt parler du troisième prix. Cette opération a connu un beau succès.

L'accueil de groupes concerne les classes et Champa'loisirs. Il y a le portage au Foyer-résidence André Socié.

Nous avons fait le tour. Y a-t-il des questions ?

**M. le Maire.**- Les services techniques ont refait l'étage de la bibliothèque. Il y avait de la moquette qui datait de la construction, en 1983. Il y a maintenant un parquet neuf et les murs ont été repeints. Ça sent bon. Il n'y a plus de vieilles moquettes sales. Pour les petits bambins qui se traînent par terre, c'est propre.

Y a-t-il des questions pour Annelise par rapport à la bibliothèque ?

**Mme Martin.**- Tout est bien clair ? Je remercie les agents de la bibliothèque qui réalisent ce rapport d'activité. Merci pour elles.

**M. le Maire.**- S'il n'y a pas de questions, nous allons juste prendre acte de ce dossier. Il n'y a pas à voter.

## TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

### 2. Attribution de subventions aux associations sportives

**M. le Maire.**- Nous passons à la troisième commission dont le rapporteur est Madame Arielle Bailly.

**Mme Bailly.**- "Les membres de la commission des Affaires Sportives réunis le 22 février 2017 proposent au Conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

#### Clubs de compétition :

	<b>Subvention versée en 2016</b>	<b>Subvention totale pour 2017</b>
Amicale Boule Champagnolaise	375,26 €	373,90 €
Archers du Mont Rivel	646,80 €	751,18 €
Association Cycliste Champagnolaise	1 109,76 €	1 185,87 €
Basket Club Champagnole	3 043,75 €	3 112,31 €
Carreau Champagnolais	606,59 €	795,72 €
Champa'Bad	2 108,49 €	2 049,90 €
Champagnole Handball	3 060,31 €	2 603,35 €
Champagnole Rugby	39 817,47 €	39 817,47 €
Escrime	865,72 €	890,29 €
Entente Jura Centre Athlétisme	2 755,71 €	2 861,29 €
Football Club Champagnole	37 719,36 €	37 720,00 €
Gym Passion	972,01 €	902,34 €
Judo Club Champagnolais	2 563,20 €	2 764,18 €
Tennis Club	3 079,01 €	3 013,26 €
Tir Sportif	789,61 €	917,00 €
Twirling Club les Campanelles	559,57 €	540,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 072,62 €</b>	<b>100 298,10 €</b>

Clubs de loisirs :

	Subvention versée en 2016	Subvention totale pour 2017
Argonautes du Jura	150,00 €	150,00 €
Aïkido	150,00 €	150,00 €
Champa Tonus Club	150,00 €	150,00 €
Retraite Sportive	150,00 €	150,00 €
Club Rando	150,00 €	150,00 €
Tonic Attitude	150,00 €	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>900,00 €</b>	<b>900,00 €</b>

Attribution de subventions exceptionnelles

- Tour du Jura Organisation : dans le cadre de l'organisation du marathon relais, la commission propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 euros.  
Ce marathon aura lieu le samedi 2 septembre.
- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation du prix de la Ville, la commission propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 euros.  
Il aura lieu le samedi 5 août.
- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville, la commission propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 euros.  
Il aura lieu le dimanche 26 mars.
- Association Cycliste Champagnolaise : dans le cadre de la préparation de l'édition 2017 du Grand Prix cycliste de la Ville, la commission propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 400 euros.  
Il aura lieu le vendredi 21 juillet.
- Gympassion : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre, la commission propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 euros par défilé.
- Twirling Club les Campanelles : pour la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre, la commission propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 euros par défilé.  
Pour ces deux clubs, le paiement se fera en fin d'année au prorata effectué."  
Il n'y a pas de grand changement.

**M. le Maire.**- Y a-t-il des questions ?

**M. Duprez.**- Ce serait bien de préciser à chaque fois les prestations apportées par la ville pour les manifestations telles que le Tour du Jura ou des associations cyclistes.

**Mme Bailly.**- On l'a dit l'an dernier. On en a parlé en commission, pas la toute dernière mais celle d'avant. Cette fois, il faut qu'on y pense. C'est de ma faute parce que j'ai complètement oublié.

**M. Duprez.**- Ce sont des prestations qui viennent en plus de la subvention.

**Mme Bailly.**- Oui. Les services techniques interviennent.

**M. Duprez.**- Ce serait bien de préciser lorsque les services techniques de la ville interviennent en plus des subventions que nous donnons. Merci.

Mme Bailly.- Oui.  
Y a-t-il d'autres questions ?  
Y a-t-il des contre ? Des abstentions ?  
Merci.

---

## QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 3. Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

**M. le Maire.-** "La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, a prévu un transfert automatique de la compétence des communes en matière d'élaboration des documents d'urbanisme au profit de la communauté de communes.

Ce transfert automatique interviendra le 27 mars 2017, sauf opposition d'une minorité de blocage de communes avant cette date.

Lors de la réunion de bureau de la communauté de communes du 20 février dernier, un débat s'est engagé sur l'opportunité de ce nouveau transfert de compétence quelques mois seulement après la fusion. En outre, le périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'est pas encore défini et cette réflexion doit précéder l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Enfin, plusieurs communes ont engagé une modification de leur document d'urbanisme.

Cette question a également fait l'objet d'une discussion lors des questions diverses du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars dernier et il a été proposé d'inviter les communes membres à délibérer pour s'opposer à ce transfert automatique.

La minorité de blocage est réunie si au moins 25 % des communes (soit 16 communes pour notre territoire) représentant au moins 20 % de la population, délibèrent pour s'opposer à ce transfert automatique.

Considérant qu'il conviendrait d'une part d'initier la procédure pour la mise en place d'un SCOT, et d'autre part de permettre aux communes de terminer les procédures engagées sur leur document d'urbanisme (création ou modification), il est proposé au Conseil municipal de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, avec l'objectif d'un transfert au 1er janvier 2019."

Étant donné que le SCOT n'est pas encore réalisé et qu'il ne doit pas se faire au niveau d'une communauté de communes, il doit encore rassembler plusieurs territoires. Il avait été pressenti à l'époque de voir avec la communauté de communes qui est juste en dessous, au niveau altitude, de la nôtre. Tous les élus intercommunaux et communaux ont eu bien assez de travail avec les fusions. Il y a eu cette loi NOTRe qui est arrivée mais que nous ne souhaitons pas. Mais elle est là. La loi NOTRe nous est imposée par l'État. Je ne dis pas cela d'une manière péjorative du tout. Il y a bien assez de travail. Tout n'est pas encore réglé. On ne va pas commencer dès maintenant à donner la compétence PLU à la communauté de communes car elle a bien d'autres dossiers à résoudre.

Il s'agit également de permettre aux communes de notre territoire engagées dans des révisions et des modifications de les terminer tranquillement. Sans cela, ce serait à la communauté de communes de prendre le relais. Nous en avons parlé en conseil communautaire qui a été unanime pour reporter cette affaire à 2019 pour s'y atteler tranquillement et sereinement.

C'est pour cette raison que je vous propose de voter contre ce transfert automatique et de faire partie de la minorité de blocage. Il faut 20 % de la population ; avec Champagnole, on

dépasse déjà les 20 % de la population du territoire.

J'espère qu'il y aura 16 communes qui auront délibéré d'ici le 27 mars.

C'est l'explication. Y a-t-il des questions ? Cela coule un peu de source.

Je mets au vote. Pour le blocage de cette situation, qui s'oppose au transfert ?

Qui est contre ce transfert ? Soyons clairs : nous sommes contre le transfert.

Si la majorité est contre, merci.

-----

#### **4. Vente de garages**

**M. le Maire.**- "La Ville de Champagnole a achevé la construction de 22 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

Ces garages sont cédés sous la forme d'un lot de copropriété, et selon l'état descriptif de division établi par le géomètre.

La vente de plusieurs garages a été approuvée dans les précédentes séances et il convient de se prononcer sur la cession de deux lots supplémentaires :

Lot	Acquéreurs	Montant HT
4	Mme DANGER Sylvie	11 000,00 €
8	M. PARNET Jean-Marc	11 000,00 €

Ces acquéreurs devront également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est supérieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 10 000 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir annuler la décision du 3 mars 2016 qui avait approuvé la vente du lot n° 4 à M. Protet, ce dernier s'étant désisté. Vous voudrez bien approuver ces cessions immobilières de garages selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il reste des garages à vendre. Nous avons délibéré pour céder trois garages à une personne originaire de Dole, me semble-t-il. C'est un investisseur qui voulait acheter trois garages et qui s'est désisté. On en a déjà revendu un.

Il y a Madame Danger Sylvie. Il se trouve qu'il y a également Monsieur Parnet Jean-Marc. Vous l'avez également ? (*Approbation générale*).

Nous devons délibérer pour deux garages à 11 000 € HT. Ce sont les plus petits. Les plus grands sont plus chers de 1 000 €.

Combien restera-t-il de garages à vendre, Laurent ?

**M. Laithier.**- Un, je crois.

**M. le Maire.**- Il en restera un et ils seront donc tous vendus. C'est une opération qui aura été largement bénéficiaire pour la commune en matière de taxes foncières mais aussi en bénéfice.

**M. Bouvet.**- Est-ce que cela va permettre de démolir le préfabriqué ?

**M. le Maire.**- Pour l'instant, c'est rentré dans le budget général. C'est vrai que nous allons démolir le préfabriqué de l'ancienne MJC. Mais ce n'est pas prévu au programme cette année. Nous avons d'autres chats à fouetter.

Il est vrai que nous avons des demandes à la location. Comme il est situé près du centre-ville, il faudra démonter l'ancien préfabriqué de la MJC dans les années qui viennent. La démolition coûte déjà 100 000 €. Il faudra ensuite construire des garages que nous mettrions à la vente ou à la location. Dans le cas présent, nous avons préféré les vendre.

Pour la vente des lots n° 4 et 8 à 11 000 € HT, qui est contre ?

Qui s'abstient ? Merci.

-----

## **5. Cessions de terrains**

### **5.1 Cession de terrain au lotissement Les Louaitaux**

**M. le Maire.**- "La Ville de Champagnole a procédé aux travaux de viabilisation des 10 parcelles du lotissement Les Louaitaux. Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant de ce lotissement :

Lot	Acquéreurs	Surface
8	Monsieur et Madame IVANES Franck et Alexia	897 m <sup>2</sup>

Conformément à la délibération du 19 février 2015, le prix de vente est de 40,00 € HT le m<sup>2</sup>. Ce prix est légèrement inférieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 46,00 € HT le m<sup>2</sup>. Il convient de passer outre cet avis, considérant l'intérêt public de cette opération et la politique de l'habitat de la ville qui vise à présenter une offre attractive en vue d'accueillir de nouveaux ménages.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette cession de terrains selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous ne tenons pas à monter à des excès de prix concernant les parcelles, ceci pour rester attractif pour les personnes venant bâtir chez nous.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Combien en reste-t-il à vendre, Laurent ?

**M. Laithier.**- Il y a des clients pour toutes les parcelles mais tout n'est pas encore signé. Il y aura encore une délibération lors de la prochaine séance sur ce sujet.

Les gens mettent du temps à obtenir les accords de prêt et à monter les dossiers. Il doit rester deux ou trois parcelles pour lesquelles ce n'est pas signé.

**M. le Maire.**- Ce n'est pas signé mais on a des clients. Il y a quelques années, il était exceptionnel de délibérer sur une parcelle. Cela arrive maintenant de temps à autre.

*(Entrée de Monsieur Clément Pernot dans la salle du conseil)*

**M. le Maire.**- Bonsoir Monsieur le Président du Conseil départemental.

**M. Pernot.**- Bonsoir.



-----

## 5.2 Cession de terrain à M. et Mme Voyeret

**M. le Maire.-** Vous avez le plan. Il me semble que nous avons déjà délibéré il y a quelques années à ce sujet.

"La Ville de Champagnole a réalisé il y a de nombreuses années le lotissement de la rue Maurice Fumey-Badoz. À l'extrémité de la rue, il demeure un délaissé entre la salle de tennis et la propriété de Monsieur et Madame Pascal Voyeret.

Ces derniers ont sollicité la ville pour acquérir une bande de terrain d'environ 10 mètres de largeur, issue de la parcelle cadastrée section AD n° 638, d'une surface de 362 m<sup>2</sup>.

En fait, une délibération avait déjà été prise en ce sens en novembre 2006, mais pour des raisons personnelles, les acquéreurs n'avaient pu faire aboutir la transaction, et une nouvelle délibération en date du 28 mai 2013 avait alors annulé la vente. Or, cette transaction pourrait à présent avoir lieu.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme et Développement Durable, il est proposé de céder ce terrain au prix de 10,00 € le m<sup>2</sup>, soit un prix équivalent à celui initialement prévu.

Il convient de passer outre l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 15,00 € le m<sup>2</sup> (elle était à 10,00 € en 2006). Cette cession évitera une charge d'entretien d'un terrain inutilisable pour une infrastructure publique. De plus, la parcelle fait l'objet d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette vente de terrain à Monsieur et Madame Pascal Voyeret selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Ils ne peuvent rien faire sur ce terrain.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

-----

## 5.3 Cession de terrains à l'EARL de Champagne

**M. le Maire.-** "Des délibérations sont déjà intervenues concernant les transactions foncières sur les secteurs de Valières et Curtil, au nord du territoire communal. Il s'agit à la fois, pour la ville d'acquérir des terrains urbanisables, et pour les exploitants agricoles, de récupérer des terrains pour leur activité.

Dans la continuité des précédentes décisions, un accord est intervenu avec l'EARL de Champagne, représentée par Monsieur Jean-François Brocard, afin de lui céder les parcelles agricoles situées au Nord de la R.D.5. Il s'agit des parcelles suivantes :

Désignation	Surface
AZ n° 7	23 045 m <sup>2</sup>
AZ n° 13	3 380 m <sup>2</sup>
BO n° 16	11 890 m <sup>2</sup>
BO n° 14	56 040 m <sup>2</sup>

Soit un total de 94 355 m<sup>2</sup>.

L'ensemble serait cédé selon la valeur de 0,20 € le m<sup>2</sup>, prix conforme à l'estimation du service des Domaines ; la valeur totale est ainsi de 18 871,00 €.

Comme convenu avec l'acquéreur et le notaire, le paiement peut être effectué par une dation (dans la mesure où la ville doit par ailleurs payer à Monsieur Brocard des indemnités d'éviction).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession de terrains à l'EARL de Champagne selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Ce sont des terrains agricoles qui le resteront.

Je vous explique ce qu'est une dation. Nous devons de l'argent à Monsieur Brocard lorsque nous passerons chez le notaire. Nous lui devons des indemnités d'éviction sur les terrains qu'il exploite et où nous allons réaliser le lotissement sur Valières. C'est sur la ZAC. Selon la loi, il y a des indemnités d'éviction. Nous allons faire une dation, c'est-à-dire que le prix de vente de ces terrains va être déduit de ce qu'on lui doit. Ce n'est pas une fortune. C'est le nom juridique qu'il faut utiliser.

Jean-François Brocard préfère avoir des terrains et c'est normal. C'étaient des terrains de la ville qu'on lui louait. Il préfère les acheter. C'est lui qui exploite déjà ces terrains qui sont situés autour de sa ferme.

Y a-t-il des questions quant à cette dation ? Non.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Merci.

-----

## **6. Achat de terrain**

**M. le Maire.-** Cette fois-ci, nous n'allons pas vendre mais acheter. Vous avez également le plan au dos, il s'agit de la petite partie en rouge.

"La parcelle cadastrée section BD n° 11, d'une surface de 595 m<sup>2</sup>, est située à l'arrière d'une parcelle du lotissement Les Gravières, le long du chemin piéton de l'ancienne voie ferrée.

Le cadastre mentionnait une propriété au nom de l'État, d'où les contacts engagés initialement avec ses services. Or, il s'est avéré finalement que le propriétaire était le Département du Jura.

Monsieur le Président du Conseil départemental a proposé à la ville d'acquérir ce terrain au prix de 5 950,00 €, considérant les servitudes et l'intérêt général.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, selon les conditions énoncées, l'acquisition de la parcelle BD n° 11. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

C'était le parking où se garaient les véhicules qui allaient sur le terrain de Baseball. Il y avait jadis une maisonnette. Il y a un croisement avec la voie ferrée de Lons et le chemin de Provel.

D'après les services de l'État, cela ne pose pas de problème. Il y a des drains et des tranchées où sont enfouies les eaux de ruissellement du lotissement Les Gravières. Sur le cadastre, il était bien précisé que cela appartenait à l'État. Manque de chance, il s'avère que le propriétaire est le Département du Jura. Au départ, ce terrain devait être cédé au propriétaire. En apprenant cela, la commune a mis les pieds dans le plat pour tout stopper. Ayant le droit de préemption, c'est la ville qui achète. Nous sommes obligés d'acheter de toute façon.

Ai-je été suffisamment clair ? Les erreurs de cadastre existent.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote.  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Je vous remercie.

-----

## **7. Marchés de travaux**

**M. le Maire.**- "Des consultations d'entreprises ont été engagées en procédure adaptée concernant trois opérations prévues au budget primitif 2017.

### **- Travaux d'aménagement du lotissement La Champagnolaise**

La ville va réaliser les travaux de viabilisation, voirie et réseaux divers. Les terrains seront ensuite cédés fin 2017 à l'OPH du Jura et la Maison pour Tous en vue de la construction d'un nouveau secteur d'habitat dont les principes ont déjà été approuvés par le Conseil municipal.

Les travaux sont divisés en 3 lots : 1 – Terrassements/Réseaux humides ; 2 – Réseaux secs ; 3 – Voirie.

Après analyse des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
1	Terrassements/Réseaux humides	Arnaud Rusthul T.P.	194 998,44 €
2	Réseaux secs	S.B.T.P.	43 841,00 €
3	Voirie	S.J.E.	94 666,50 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017, article 2113.

### **- Travaux de revêtements de voirie**

Un important programme de revêtements de chaussées est prévu cette année.

Lot 1 – Revêtements Enrobés coulés à froid (ECF) : ce lot nécessite une analyse approfondie des offres et n'est pas attribuée à ce jour. Il en sera délibéré lors de la prochaine séance.

Lot 2 – Revêtements en enrobé : rues Michelet, George Sand, Nodier, Rousseau, 19 mars 1962, Liberté en partie, Joliot-Curie, Victor Hugo, de Lattre de Tassigny, Châtelot, + option retenue rue Stephen Pichon.

L'entreprise retenue est la suivante :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
2	Revêtements en enrobé	S.J.E.	196 523,40 €

### **- Travaux d'aménagement de liaison douce rue Progin**

Le Département du Jura réalisera mi-juin les travaux de réfection de l'enrobé sur la chaussée, puisqu'il s'agit de la R.D. n° 471. Au préalable, la ville aménagera une liaison douce permettant la jonction avec la piste des Calins à Ney. Le carrefour rue Paul Cretin / rue Progin sera également traité. Les travaux se dérouleront de mi-avril à début juin.

L'offre de la société EIFFAGE a été retenue pour un montant de 104 994,19 € HT.

Les crédits de ces deux opérations de voirie sont inscrits au Budget Primitif 2017, article 2315.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces projets et autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues et toutes pièces nécessaires."

Les enrobés coulés à froid se mettent sur des chaussées bordées de trottoirs ayant déjà eu un tapis d'enrobé. Ce revêtement fait 1,5 cm de hauteur maximum. Cela permet de ne pas raboter les tapis d'enrobé. Le Département en met dans les agglomérations parce que c'est peu bruyant. Ce qui est bruyant au passage d'une voiture, ce n'est pas le moteur mais les pneus sur le revêtement. C'est beaucoup moins bruyant que le tapis d'enrobé.

Nous allons délibérer lors de la prochaine séance. L'entreprise la moins disante est originaire des Vosges. On s'est renseigné sur cette entreprise : il semble qu'elle ait été évincée du marché départemental du Doubs pour malfaçons. En tant que maître d'œuvre, j'ai fait faire des centaines de milliers de mètres carrés de ce type de revêtement et les applications n'ont jamais été réalisées sans compacteur. Cette entreprise travaille sans compacteur. J'ai donc émis un doute et nous avons commencé à nous renseigner sur elle. Je vous rappelle que ces travaux publics ne sont garantis qu'un an, ce ne sont pas des décennales. Nous allons donc bien nous renseigner sur cette entreprise. Je ne tiens pas à confier un marché pouvant atteindre 150 000 € à quelqu'un qui risque de nous faire un "travail de cochon". Ce n'est pas très flatteur vis-à-vis de l'entreprise.

Nous allons continuer à approfondir quitte à nous rendre sur les chantiers. Nous allons nous renseigner auprès du Doubs. La fin de la procédure d'appel d'offres étant vendredi ou lundi, on n'a pas eu le temps de s'en occuper. Ce sont des travaux prévus pour l'été. Nous pouvons donc repousser la délibération à plus tard quand nous en saurons plus.

Vous avez un plan. Tout ce qui est en bleu, ce sont les ECF, c'est-à-dire les coulés à froid. Ils sont destinés aux rues qui sont dans des états acceptables et qui ont déjà eu des tapis d'enrobés.

Les rues qui sont en orange-rouge concernent les enrobés. Il y a une petite erreur. Au regard du prix obtenu sur les enrobés, on va également faire la rue Stephen Pichon. On ne le fera pas sur sa partie haute qui est acceptable, alors que la partie basse souffre de quelques déformations. Elle est en bleu sur vos documents. En fait, elle sera plutôt à mettre en orange dans sa partie basse qui est déformée. La partie haute qui est encore bonne restera certainement en bleu.

Il y a les travaux d'enrobés pour la rue Michelet sur la ZAC qui n'a jamais eu de tapis d'enrobés. Je ne sais pas pourquoi. Nous allons donc finir. Les rues Georges Sand, Nodier et Rousseau n'ont jamais été faites. La rue du 19 mars 1962 souffre de gros problèmes de gouilles d'eau et n'a jamais été faite en enrobé. La rue de la Liberté située entre le passage à niveau et le restaurant la Chaumière en a bien besoin car elle est défoncée. Il va donc y avoir un rabotage et un tapis. La rue Joliot-Curie qui est sous l'hôpital est également dans un état de délabrement assez prononcé. La rue Victor Hugo qui est la petite rue du dessous est en très mauvais état.

Le Châtelot ne sera pas en enrobé mais en revêtement bi-couche. Il fait partie du lot de cette même entreprise. C'est une rue qui n'a jamais été revêtue. Au départ, c'était un lotissement privé qui a été repris par la ville il y a quelque temps. On attendait que la liaison se fasse car il y avait un programme avec le foyer Jurassien. Ils ont fait les premières maisons et ils devaient faire un programme. Comme cela n'avance pas, on ne va pas laisser les habitants de cette rue avec un chemin en terre battue. Nous allons donc le goudronner cette année.

Je vous ai déjà parlé de la rue Stephen Pichon qui ne se fera qu'en partie, à mon avis.

Je ne suis pas surpris que la société la moins disante sur ce lot soit également la société SJE. Elle va ramener son poste d'enrobé à Crotenay cette année. Ils vont faire beaucoup d'économies sur les transports par rapport à d'autres entreprises car ils seront à côté.

Vous disposez également d'un plan pour les travaux d'aménagement de liaison douce de la rue Progin. Il s'agit de la montée sur Ney depuis le carrefour du quartier du Parc. Nous allons délibérer pour demander des subventions pour cette liaison douce. La largeur de la chaussée sera réduite. Le Département du Jura va s'occuper des enrobés sur cette route départementale. De mémoire, le dernier tapis d'enrobé de cette rue date de 1978. Nous pouvons donc le refaire sans demander à ses parents car il est largement majeur ! C'est une route qui en a

énormément besoin.

Nous allons ramener la largeur de la chaussée à celle qui a été réalisée plus haut sur le territoire de la commune de Ney. On va la réduire de 1 m voire de 1,50 m par endroits pour la ramener à environ 6,50 m. Elle faisait 7,50 m par endroits, ce qui est beaucoup trop pour une rue en agglomération. Elle sera plus large qu'à Samson où les camions se croisent au pas. La largeur de la voirie permet de bien réduire la vitesse en agglomération.

On laisse le côté droit, comme cela a été évoqué, en montant ; on change uniquement les bordures cassées. On va élargir le côté gauche en montant pour le dédier aux piétons et aux cycles. C'est ce qu'on appelle une liaison douce. Il y aura des stationnements devant la salle de boxe. C'est devant chez Serge Bouvet mais ce n'est pas pour lui. Il y aura juste un rétrécissement local qui sera supportable. Il y avait également des stationnements le long de l'immeuble. De nombreuses voitures sont toujours à moitié sur le trottoir qui est déjà large à cet endroit. On va donc régulariser tous ces stationnements devant cet immeuble qui a été construit par les forges à l'époque. Les forgerons y habitaient ainsi que dans le lotissement.

Devant l'ancienne boucherie, le carrefour va être modifié afin qu'il puisse accepter les girations de bus. En effet, il y a un SIVOS entre Ney et Cize et le bus fait des allers-retours tous les jours. Le bus du Vaudioux va au lycée en passant par Cize ; il descend dans le quartier du Parc pour aller ensuite au centre-ville. Il fait le trajet en sens inverse le soir.

Au niveau de l'ancien hôtel du Parc, il y avait une zone déserte où la chaussée était très large. On va mieux canaliser les voies. On écarte le carrefour de l'hôtel du Parc afin de donner de la visibilité à ceux qui sortent de Cize par rapport à ceux qui arrivent de Belle-Frise. C'était un peu coupe-gorge. Les rayons de giration ont été simulés sur ordinateur.

Le tapis d'enrobé réalisé par le Département ne sera pas pris sur cette portion. Il est en train de se détériorer sérieusement quand on monte Belle-Frise et il sera également renouvelé. D'ailleurs, dans ce marché, il y a quelques bordures à changer. On ne va donc rien changer concernant cet endroit. Il y a déjà une liaison douce dans la montée sur les coteaux. Mais on va changer les bordures cassées en montant sur Belle-Frise sous l'hôpital.

Je regrette que nous n'ayons pas pu inscrire d'autres rues dans le cadre de notre réflexion. La rue de Lattre de Tassigny était vraiment dans un état épouvantable. La rue des Frères Bazinet serait à faire. Mais on ne peut pas tout faire à la fois.

Étant donné que nous avons inscrit toute la rue Stephen Pichon, nous pourrions faire quelques économies en ne faisant que la partie basse. Un ECF suffirait à cet endroit car il n'y a pas de déformations. On pourrait faire des travaux d'attente dans la rue des Frères Bazinet car il y a des gouilles d'eau assez importantes qu'il faudrait au moins enlever.

Le long de la rue des Frères Bazinet, entre le rond-point et l'espace Mont Rivel, il y a une bande de 4 mètres qui est réservée pour une liaison douce. Nous allons faire un projet global avec une demande de subvention. On va commencer par régler les problèmes de gouilles d'eau et par mettre des pavés berlinois au niveau du rétrécissement afin de faire ralentir. Pour l'instant, on ne sait pas de quel argent nous allons disposer.

**Mme Guichardière.**- Et des panneaux, s'il te plaît.

**M. le Maire.**- Je veux bien mais on va se peigner dans le bonnet parce qu'il n'y a pas que les caravanes qui passent rapidement.

**Mme Guichardière.**- Ce sont des énormes camions.

**M. le Maire.**- Je vais les faire ralentir.

**M. Dussouillez.**- Il faut des feux qui se mettent au rouge quand vous arrivez trop vite.

**M. le Maire.**- Je vous parie que les camions ne dépassent pas 50 km/h. Mais le passage

d'un camion dans cette rue est impressionnant.

**Mme Guichardière.**- Il y a des camions qui passent à vide entre 5 heures 30 et 6 heures le matin. Cela saute vraiment. De toute manière, il y a déjà des trous sur la route et il y en a encore plus à cause de ces camions.

**M. le Maire.**- Attention, les ralentisseurs vont générer plus de bruit que les trous.

**Mme Guichardière.**- Ce n'est pas le bruit qui me pose problème. Ce sont les camions qui défoncent complètement la route.

**M. le Maire.**- On va la déflascher, c'est-à-dire niveler un peu les trous et supprimer les gouilles d'eau. Je ne pense pas que nous pourrions faire plus cette année. Le problème de cette voie est qu'elle est beaucoup trop large. C'est pour cette raison que ça roule vite. Elle dépasse les 8 mètres ; c'était une voie de zone industrielle. Nous sommes en train de sortir du cadre des marchés de travaux.

J'ai bien conscience que d'autres routes sont à refaire à Champagnole. Nous sommes à l'étude également pour faire un bout dans le quartier du vieux Champagnole. Je souhaiterais en faire plus mais on verra selon le résultat du CA.

En ce qui concerne ces marchés, y a-t-il des questions ?

**M. Duprez.**- Une question concernant les grands axes. Je pense à l'avenue Herriot par exemple. J'y passe régulièrement et ça roule très vite. Est-ce qu'il est prévu de faire des ralentisseurs en même temps que l'enrobé ? Cela se pratique dans beaucoup de villes pour limiter la vitesse. Il ne faut pas forcément que cela secoue ; il suffit de le faire sur 5 mètres. Est-ce que c'est prévu dans cette rue où ça roule très vite ?

**M. le Maire.**- Non, nous n'allons pas faire cela. Nous allons déjà faire des mesures de vitesse. Je veux bien tout entendre mais vous allez voir. En aménageant l'avenue Édouard Herriot en 1999-2000, on a fait baisser la vitesse moyenne de 20 km/h. Il faut savoir que la vitesse est toute relative. Nous allons faire des comptages pour avoir des valeurs. Quand vous êtes sur un trottoir et qu'un camion passe à 40 km/h à côté de vous, c'est impressionnant. On a une impression de vitesse. Par contre, on n'arrêtera jamais les fous. Je dis les "fous" pour rester poli.

On peut aussi faire ce qu'on appelle des "baïonnettes" par endroits c'est-à-dire qu'il ne reste plus qu'un passage. Il faudra voir après le comptage. Mais cela existe. À certaines heures, vous allez voir la queue qu'il y aura pour passer la "baïonnette".

Cela ne sert à rien de le faire en hiver ; il faut le faire au printemps. Laissez-nous faire le comptage. C'est simple à faire, ce sont deux fils écartés d'un mètre qui comptent le nombre de véhicules et leur vitesse. L'État qui a des compteurs va nous en prêter un gracieusement. Nous allons le mettre en place sur une semaine. Cela nous donnera les vitesses en dessous de 30 km/h, entre 30 et 40 km/h, entre 40 et 50 km/h, entre 50 et 60 km/h, entre 60 et 70 km/h, etc. sur 24 heures ou une semaine. On aura le nombre de véhicules selon les créneaux horaires. C'est ce que nous voulons faire avant de prendre des décisions qui ne sont pas simples.

Y a-t-il d'autres questions en ce qui concerne ces marchés ?

Concernant les travaux du lotissement La Champagnolaise, les travaux de revêtements de voirie lot n° 2 et les travaux d'aménagement de la liaison douce rue Progin, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

-----

## 7. Demande de subventions FAFA

**M. le Maire.**- "Il a été inscrit au budget primitif 2017 la construction d'un club-house au complexe sportif des Louaitaux, et destiné au club de football.

Il s'agit d'un espace de convivialité de 98 m<sup>2</sup>, conforme aux règles de sécurité et d'accessibilité. Le montant total prévisionnel s'élève à 83 500,00 € HT.

Il convient de solliciter une aide financière au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur. Le F.A.F.A. est issu de la contribution économique du football professionnel destinée à promouvoir des investissements pour le développement du football amateur. La Ligue du Football Amateur (L.F.A.) est chargée par la Fédération Française de Football (F.F.F.) de sa mise en application et du suivi des demandes de subvention.

Il existe quatre cadres d'intervention dont un dénommé « Équipement », et qui comprend notamment le type de projet « 01. Création d'un club-house ».

Dans ce cas, l'aide est plafonnée à 50 % du coût et à 40 000,00 €. Le plan de financement de notre projet est donc le suivant :

Fonds d'Aide au Football Amateur	40 000,00 €
Ville fonds propres	43 500,00 €
Total	83 500,00 € HT

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et son plan de financement. Vous voudrez bien approuver la demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

**M. Duprez.**- Est-ce que ce local sera uniquement réservé au club de Football ? Pourrait-il être ouvert à tous ceux qui feront des manifestations dans le coin, que ce soit de l'athlétisme, du Rugby ou d'autres événements sportifs ?

**M. le Maire.**- Je pourrais dire oui mais c'est tout à fait illusoire quand un club s'installe et commence à mettre ses trophées, ses coupes, ses réserves, son matériel, etc. Au début, c'est ce que nous voulions faire avec le Rugby. J'étais président à l'époque et je m'en souviens très bien. On souhaitait le mettre à la disposition d'autres clubs. Mais une fois que c'est installé, c'est fait. Ils vont installer tous leurs trophées, leur stand de buvette, etc. On fait toujours ce vœu pieux mais cela ne marche pas.

**M. Duprez.**- C'est une question qui m'a été posée par d'autres clubs.

**M. le Maire.**- On peut dire oui mais c'est tout à fait illusoire.

**M. Duprez.**- Il faudrait qu'ils aillent voir le club de Football pour demander de leur prêter leurs locaux.

**M. le Maire.**- Il est déjà arrivé que le club de Rugby prête ses locaux au Basket. Il se trouve que j'avais la double casquette à l'époque ; je faisais partie des deux associations. C'est déjà arrivé. Si le club de Football veut bien le mettre à disposition, la ville ne s'y opposera pas. Nous en avons déjà discuté. Mais cela ne sert à rien de dire que ce sera ouvert à tous car cela ne marche pas.

Y a-t-il d'autres questions ?

On passe au vote. Pour la demande de subvention, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

-----

### **9. Convention de prestation de service avec le CCAS**

**M. le Maire.-** "Le Centre Communal d'Action Sociale a cédé récemment à la ville le bâtiment de l'ancien Foyer du Mont-Rivel et il demeure propriétaire de la résidence André Socié.

Par convention, les services techniques municipaux procédaient à l'entretien des deux sites. Il est donc nécessaire de conclure une nouvelle convention suite au transfert de propriété de l'un des deux.

Le site est à proximité d'autres secteurs déjà entretenus par la ville ; son entretien par les services techniques municipaux répond à un intérêt public local et s'exerce dans le prolongement de cette mission de service public.

La convention confère donc aux services municipaux l'entretien des espaces verts de la résidence André Socié, les interventions techniques d'entretien courant dans les parties communes et les interventions techniques à la charge du propriétaire dans les parties privatives.

L'entretien des espaces verts est évalué à la somme forfaitaire annuelle de 2 000 €.

Les interventions techniques sont comptabilisées selon le tarif horaire de la main-d'œuvre fixé par arrêté municipal et le coût des fournitures est pris en charge par le CCAS.

Un protocole définissant les modalités d'intervention a été mis au point entre les deux structures.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention avec le CCAS selon les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous n'allons pas nous voiler la face : le budget du CCAS a été complété par une subvention de l'ordre de 130 000 € du budget général. On peut se faire plaisir et demander 20 000 € mais c'est la commune qui abonde au pot pour que le CCAS puisse payer. Cela ne sert donc à rien d'augmenter artificiellement le budget. Cette somme forfaitaire de 2 000 € est plutôt symbolique.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets au vote. La convention est agrafée.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

-----

### **10. Demande de subvention FSIL**

**M. le Maire.-** "Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L.), créé par l'État en 2016, est reconduit en 2017 avec une somme de 1,2 milliard d'euros en faveur des intercommunalités et communes, notamment les petites villes.

Parmi les opérations éligibles, figurent les thématiques de la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables. La Ville de Champagnole poursuit une politique cohérente en la matière : centrale hydroélectrique, centrales photovoltaïques, éclairage public à leds, audit énergétique en cours, etc.

Il est envisagé en 2017 deux nouveaux projets à ce titre :

- la création d'une centrale solaire avec production d'électricité en autoconsommation sur le bâtiment l'Oppidum pour un montant de 50 000,00 € HT.

- la création d'une centrale solaire photovoltaïque avec production et vente d'électricité sur le bâtiment communal à usage de club-house du tennis, pour un montant de 25 000,00 € HT.



Il est sollicité une subvention à hauteur de 40 % sur ces opérations, le plan de financement est donc le suivant :

<u>Centrale solaire Oppidum</u>	
F.S.I.L. 40 %	20 000,00 €
Ville fonds propres	30 000,00 €
Total	50 000,00 € HT

<u>Centrale solaire Club-house</u>	
F.S.I.L. 40 %	10 000,00 €
Ville fonds propres	15 000,00 €
Total	25 000,00 € HT

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces projets et la demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local, Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Il me semble que ce sera amorti en 9 ans. Les congélateurs, la climatisation et tout ce qui fonctionne en journée tournent grâce à notre production d'électricité propre. L'Oppidum est le bâtiment de la commune qui consomme le plus d'électricité.

Nous avons déjà parlé de la réfection de la toiture du club-house du tennis. Elle est couverte d'ondulés qui sont cassés et qu'il faut remplacer. Pourquoi ne pas demander une subvention de 10 000 € sur ce projet ? Cela allégerait un peu nos finances.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

## SEPTIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

### 11. Attribution de subventions aux associations sociales

**Mme Benoit.**- "Les membres de la commission Cohésion Sociale, réunis le 7 février 2017, ont étudié diverses demandes de subvention.

Ils proposent au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Proposition 2017</b>
FAVEC	600 €
Restos du Cœur	420 €
St Vincent de Paul	450 €
Secours Catholique	400 €

Y a-t-il des questions ? Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?  
Merci beaucoup.

Je voulais donner une information par rapport à l'association Mères pour la paix. Le comité de Jura avait son siège à Champagnole. La Présidente était Madame Françoise Dernoncourt. Elle n'a pas voulu continuer sa présidence. N'ayant personne pour lui succéder, il y a eu une fusion entre le comité du Jura et le comité du Doubs. Le comité du Doubs s'est engagé à poursuivre les actions en Centrafrique.

**M. Duprez.-** Lorsqu'il y a des propositions de subvention, est-ce qu'il serait possible d'avoir ce qu'on a donné l'année précédente ?

**Mme Benoit.-** En général, on le dit en commission Cohésion Sociale

**M. Duprez.-** En général, oui. Mais si c'est écrit, c'est bien.

**Mme Benoit.-** Cela ne change pas beaucoup.

**M. Duprez.-** C'est simplement pour se rappeler. Merci.

On l'a eu sur le sport et sur un autre dossier. Ce serait bien de l'avoir pour rafraîchir nos mémoires. Merci.

---

## NEUVIÈME COMMISSION : JEUNESSE ET ÉVÉNEMENTIEL

### 12. Attribution de bourse BAFA

**M. le Maire.-** Nous allons passer à la neuvième commission dont le rapporteur est Monsieur Pascal Grenier. Il arrive d'un conseil d'école.

**M. Grenier.-** Bonjour à tous. J'ai été retenu à un conseil à l'école du Boulevard.

"La Commission Jeunesse Événementiel réunie le lundi 13 mars 2017 a émis un avis favorable aux demandes de bourse BAFA déposées par Cécile Da Rocha et Élias Tbatou.

Mlle Da Rocha et M. Tbatou, élèves en classe de 1ère, souhaitent suivre une formation BAFA en vue d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante auprès de groupes d'enfants et bénéficier d'un emploi saisonnier pendant la période de leurs études.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces deux bourses BAFA."

Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci beaucoup.

**M. Duprez.-** Sommes-nous bien sûrs que ce sont de vrais emplois saisonniers ? (*Rires*)

**M. Grenier.-** Oui.

**M. le Maire.-** Il n'y a pas de ministère de l'Intérieur ici !

## HORS COMMISSION

### 13. Fixation du taux de TEOM

**M. le Maire.**- "Chaque année, les communes ayant opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères doivent en fixer le taux.

La Direction Départementale des Finances Publiques a transmis le montant des bases d'imposition prévisionnelles de la T.E.O.M. pour l'année 2017 soit 9 443 055 € (9 330 818 € en 2016).

Le SICTOM de la région de Champagnole a fixé la contribution globale de la Ville à 597 522 € pour l'année 2017 (596 875 € en 2016).

Ainsi, afin de pouvoir financer la contribution globale de la Commune de Champagnole, il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux de T.E.O.M. à 6.35 % (6.40 % en 2016 et 6.70 % en 2015)."

Contrairement à ce que je vous avais dit il y a quelques mois, j'ai un souci. Suite à ma rencontre avec les services de la préfecture en novembre, on nous avait dit que le taux voté serait bloqué jusqu'à ce que la Com'com délibère sur un nouveau type de redevance ou de TEOM. Heureusement que nous y sommes allés à quatre, on m'aurait pris pour un fou. Je suis donc allé plaider la cause dans toutes les communes du canton de Champagnole, Nozeroy, Arbois, Salins et Poligny.

Les services fiscaux nous ont dit qu'il fallait délibérer sur un taux de TEOM comme les années précédentes. Nous allons donc le faire. Je sais bien que la loi NOTRe n'est pas facile à mettre en place. Il y a peut-être certains flous artistiques. On a demandé aux services de la préfecture de nous transmettre le montant des bases d'imposition. En fait, c'est aux services fiscaux.

**M. Jacquier.**- C'est aux services fiscaux qui transmettent ensuite à la Préfecture.

**M. le Maire.**- Il y a une réévaluation de 0,4 % cette année.

Nous allons donc procéder comme les années précédentes en fixant un taux de TEOM.

Depuis 2008 et depuis que je préside, le SICTOM n'a pas appliqué d'augmentation. J'aime bien dire cela tous les ans !

Je vous demande de fixer le taux de TEOM à 6,35 %, ce qui couvre largement les contributions de la commune de Champagnole au SICTOM. Ce sera transféré à la Com'com qui est maintenant l'adhérent officiel au SICTOM.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

-----

### 14. Modification des indemnités des élus

**M. le Maire.**- "La dernière augmentation du point d'indice des fonctionnaires a eu lieu en février. Les indemnités des élus étant basées sur ce point d'indice, il convient de procéder à une mise à jour.

Par ailleurs, par arrêté en date du 1<sup>er</sup> mars 2017, la délégation du maire accordée à M. Serge Bouvet a été reprise, ce dernier ayant fait part de son souhait de ne pas continuer à

assumer ce poste. En conséquence, un nouvel arrêté a été pris par le maire pour donner délégation à Monsieur Pascal Tissot comme Conseiller municipal délégué aux finances, à compter du 2 mars 2017.

Les Conseillers municipaux auxquels un maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales peuvent percevoir une indemnité, sous réserve de respecter le crédit global des indemnités qui découlent de l'article L. 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé de modifier puis d'établir le tableau des indemnités comme suit :

Fonction	Prénom NOM	Taux (en % de l'indice 1 022)	Indemnité brute	Majoration chef-lieu de canton (15 %)	Total
Maire	Guy SAILLARD	55	2 128,85 €	319,33 €	2 448,18 €
1er adjoint	David DUSSOUILLEZ	25	967,66 €	145,15 €	1 112,81 €
2ème adjoint	Annelise MARTIN	19	735,42 €	110,31 €	845,73 €
3ème adjoint	Arielle BAILLY	19	735,42 €	110,31 €	845,73 €
4ème adjoint	Pascal GRENIER	19	735,42 €	110,31 €	845,73 €
5ème adjoint	Véronique DELACROIX	19	735,42 €	110,31 €	845,73 €
6ème adjoint	Clément PERNOT	0	0	0	0
7ème adjoint	Ghislaine BENOIT	19	735,42 €	110,31 €	845,73 €
Conseiller Délégué	Rahma TBATOU	9	348,36 €	0	348,36 €
Conseiller Délégué	Catherine DAVID ROUSSEAU	9	348,36 €	0	348,36 €
Conseiller Délégué À partir du 2 mars 2017	Pascal TISSOT	9	348,36 €	0	348,36 €
Total mensuel (arrondi) :		202	7 818,69 €	1 016,03 €	8 834,72 €
	Total annuel :		93 824,28 €	12 192,36 €	106 016,64 €

**NB : Serge BOUVET Conseiller municipal délégué jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2017"**

Je parle pour ceux qui sont élus sur notre liste. Je rappelle que lors des élections de 2014, il avait été convenu que Serge Bouvet était délégué aux finances jusqu'à ce que Pascal Tissot soit en retraite. C'est quasiment le cas. L'échange s'est fait tel que prévu initialement.

**M. Bouvet.-** Vu mon grand âge !

**M. le Maire.-** Mais non ! J'ai signé la reprise, et non pas le retrait, de délégation à Serge et une nouvelle délégation à Pascal Tissot.

Y a-t-il des questions ?

**M. Duprez.-** J'adresse tout simplement nos sincères remerciements à Serge Bouvet pour tout le travail qu'il a effectué.

**M. Bouvet.**- J'ai toujours apprécié ce que l'opposition a dit.

**M. Duprez.**- La minorité !

**M. le Maire.**- Ils ont tout voté pour l'instant !

**M. Duprez.**- Il n'y avait rien pour se fâcher ce soir ! Mais vous vous opposez aussi de temps à autre à nos propositions. Chacun s'oppose de temps en temps.

**M. le Maire.**- C'est normal. C'est le jeu.  
Y a-t-il des questions sur ce tableau ? Non.  
Je mets au vote.  
Qui est contre ?  
Qui s'abstient ?  
Merci beaucoup.

-----

### **15. Renouveaulement de l'adhésion à PEFC Franche-Comté (gestion durable de la forêt communale)**

**M. Grenier.**- "Par délibération en date du 22 octobre 2003, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association pour l'Écocertification Forestière Comtoise, PEFC Franche Comté.

Ce faisant, la ville de Champagnole a été une des communes pionnières par son engagement pour la gestion durable de la forêt. Ce faisant, Champagnole a ainsi confirmé à nos concitoyens que la valorisation de la forêt communale s'accomplit dans le respect du patrimoine. Cette certification apporte aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs.

La dernière période d'adhésion étant arrivée à son terme, il est proposé au Conseil municipal

- 1) de renouveler l'adhésion de la commune à PEFC Franche-Comté en :
  - inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté, pour une période de cinq ans en reconduction tacite.
  - acceptant que cette démarche soit rendue publique
  - approuvant le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et en s'engageant à en respecter les clauses
  - s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC Franche-Comté
  - s'engageant à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune
  - s'engageant à honorer une cotisation de 0,13 € par hectare et par an (soit 789,79 hectares x 0,13 € = 102,67 € par an) et 4 € de frais de dossier par an, soit
- 2) de demander à l'O.N.F. de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de son adhésion à P.E.F.C.
- 3) d'autoriser le Maire à signer tout document afférent, notamment le bulletin d'adhésion PEFC Franche-Comté."

Il est très important que nos bois soient marqués ou labellisés. Il y a des fabricants qui exigent cette norme. Si vous souhaitez fabriquer des meubles pour Ikea, ce sera une certification plus contraignante encore qui sera exigée.

Pour la qualité de la commercialisation de nos bois, il est important d'adhérer à cette certification.

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

---

### Questions diverses

**M. le Maire.**- Nous passons aux questions diverses et je commence par une question d'actualité, si vous le permettez.

On va dire deux mots de ce qui se passe Chemin de la Croix qui est situé derrière la détente. Les locataires ont des soucis d'odeur de benzène depuis le courant de la semaine dernière. Ce sont Messieurs Pesse Girod, Bari et Grosgojat. Le propriétaire a alerté les pompiers mardi soir. Les pompiers de Champagnole sont venus et ont fait des mesures dans les canalisations. Ils ont pensé aux égouts mais cela ne vient pas du tout de là.

Jeudi, des spécialistes de Metz ont été dépêchés par le service de pompiers pour mesurer et analyser les différents gaz. Ce serait plutôt un produit à base de benzène. Vendredi soir, je me suis rendu sur les lieux et j'ai moi-même senti le produit. Au départ, il n'y avait que Monsieur Bari et Monsieur Pesse Girod qui étaient concernés. À partir de vendredi, il y avait aussi Monsieur Grosgojat. Ces personnes ne peuvent plus habiter chez elles. J'ai signé un arrêté d'interdiction d'accéder aux logements. Ils peuvent juste aller chercher des vêtements mais ils doivent sortir immédiatement.

Je suis rentré dans le logement de Monsieur Bari et j'ai ouvert la porte qui descend à la cave. Il est vrai que c'est une odeur intolérable. Vendredi soir, tout le monde était évacué. C'était fermé pour le week-end et il ne s'est rien passé. Lundi, il ne s'est pas passé grand-chose mis à part des contacts téléphoniques. Nous sommes en relation avec l'Agence Régionale de Santé qui prend la main sur de telles affaires. Elle dépêche les pompiers. Je vous rappelle que l'Agence Régionale de Santé est sous la coupe directe du préfet de région et non pas du préfet départemental. Pour l'instant, nous avons des mesures de pollution olfactive mais dangereuse.

Monsieur et Madame Bari ainsi que Monsieur et Madame Pesse Girod ont été relogés au camping dans un chalet. Monsieur Grosgojat loge chez sa sœur.

Les mesures ont été faites et tout le monde a suffisamment mesuré. Il va falloir prendre des décisions. Certes, les pompiers font leur travail et je ne le critique pas du tout. Ils ont constaté l'événement mais ils ne peuvent rien faire. Demain, si ça ne bouge pas plus que ces derniers jours, je vais recontacter l'ARS. Il va falloir que les services de l'État prennent des décisions ; on ne peut plus se contenter de mesures. J'ai déjà été en rapport avec le cabinet du préfet que je contacterai directement demain afin que cela avance. On ne va pas faire des mesures indéfiniment. Il y a une émanation d'effluves qui viennent bien de quelque part. Il faut trouver d'où cela vient. Quand j'y suis allé vendredi soir, c'était infernal.

Si la solution ne se débloque pas, je vais saisir le tribunal administratif ou le tribunal d'instance afin qu'il désigne un expert. Valentin m'arrêtera si je dis une bêtise. Je crois que le tribunal a 24 heures pour désigner un expert. Le juge a ensuite 48 heures pour prendre une décision afin que cela bouge.

Il me semble que c'était une ancienne menuiserie. Le benzène était dans les produits de

traitement du bois. Mais on n'en sait pas plus. Les pompiers ont analysé le sol de la cave mais cela ne viendrait pas de là. Il n'y a pas de trace de ce produit dans le sol.

Demain sera décisif quant à la suite des événements. On ne peut pas laisser cette situation perdurer encore longtemps. J'attends une réaction de l'Agence Régionale de Santé qui soit à la mesure du problème. C'est tout, je ne vais pas en dire plus pour l'instant.

Si nécessaire, je saisisrai les tribunaux compétents afin qu'ils désignent quelqu'un qui vienne se rendre compte et prendre une décision. On ne va pas rester dans une telle situation. Il y a tout de même trois familles qui ne peuvent plus accéder à leur logement.

Je vous tiendrai au courant de la suite des événements.

David.

**M. Dussouillez.-** Cette situation dure depuis une semaine. Cela ne doit pas être très agréable pour les locataires. On a contacté le propriétaire. Personne ne connaît les droits de chacun. La ville a pris la décision de reloger les locataires mais cela ne peut pas durer. C'est une situation qui devient abracadabrantesque. On tourne un peu en rond. C'est vrai qu'on doit être en mesure de prendre des décisions dès demain. Le problème est de savoir d'où vient le gaz. La source n'est pas identifiée. Le gaz est identifié mais pas la source. Les pompiers ont pris la mesure et identifié le produit.

**M. le Maire.-** Leur rôle s'arrête là. Ce ne sont pas des experts. Le TA sera le dernier recours. On va lancer des procédures afin qu'il nous dépêche des experts rapidement pour trouver la source. Cela ne vient pas des réseaux. Je suis incompetent sur la question de savoir d'où cela vient. Il n'y a rien dans les maisons situées à côté. C'est dans cette maison mais cela ne vient pas des réseaux.

Je voulais donner l'information sur cette situation qui perdure. Mais on ne reste pas inactif. Valentin y consacre beaucoup de temps. Il s'en est occupé ce week-end et je l'en remercie. Il a trouvé les textes qui régissent ce type de pollution et les responsabilités de chacun entre les différents services pour savoir qui doit prendre des décisions.

Une mise au clair a été faite aujourd'hui et j'attends des décisions pour demain. Sans cela, je les forcerai en rappelant les obligations de chacun.

Madame Delacroix a une question diverse.

**Mme Delacroix.-** Ce n'est pas vraiment une question diverse. C'est simplement pour rappeler à ceux qui ne l'ont pas encore fait de ramener leur feuille de disponibilités pour le prochain scrutin.

**M. le Maire.-** Mesdames et Messieurs les élus !

**Mme Delacroix.-** Il manque du monde, c'est pour cela qu'on insiste.

**M. le Maire.-** Pour ceux qui ne se sont pas positionnés, pensez à le faire ! Véronique, j'ai le plaisir de t'annoncer qu'une dame t'a remis une petite feuille.

**Mme Delacroix.-** Très bien. Vous savez que les présidents de bureau de vote doivent être des élus ; il faut donc que vos élus soient disponibles.

**M. le Maire.-** Sachant que nous avons cinq bureaux de vote.

**Mme Delacroix.-** Et on peut rappeler que c'est une obligation.

**M. le Maire.-** Cette année, ce sera jusqu'à 19 heures au lieu de 18 heures. Il y aura moins d'inscrits sur les gros bureaux de vote. Ce sera donc un peu moins pénible.

Y a-t-il une autre question diverse ?

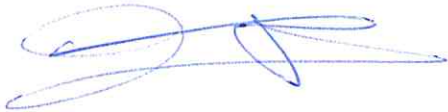
**M. Duprez.**- Quelle est la date du prochain conseil ?

**M. le Maire.**- Ce sera le 25 avril. Il n'y a pas d'autres questions diverses ? Non.  
Je vous remercie de votre présence et de cette belle unanimité sur toutes les questions.  
Ce n'est d'ailleurs pas la première fois.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures.

Le Secrétaire de Séance

**Joël VUILLEMIN**



Le Maire,

**Guy SAILLARD**

